



ACTION SOCIALE :

Main basse sur les crédits au détriment des personnels !

Depuis plusieurs mois, l'inflation frappe de manière extrêmement violente le porte-monnaie des personnels, contraignant l'action sociale à jouer un important rôle d'amortisseur notamment auprès des agents rencontrant des « accidents de la vie ».

Et ce ne sont pas les annonces minimalistes présentées par le ministre de la fonction publique à la mi-juin avec entre autres, l'augmentation 1,5% de la valeur du point d'indice, l'application de 5 Points d'indice au 1^{er} janvier prochain, ou encore la prime « exceptionnelle » pour quelques personnels, que notre pouvoir d'achat va être boosté.

Rappelons qu'au sortir de ces annonces, **l'UNSa Justice avait fermement dénoncé la faiblesse de ces revalorisations**, qui par leur absence d'ambition, contribuaient à paupériser les personnels œuvrant dans tous les services, établissements, structures et juridictions.

Faut-il aussi rappeler l'augmentation des prix de l'énergie, avec la fin progressive du « bouclier tarifaire » et une augmentation de 10% des factures d'électricité depuis le 1^{er} août !

Mais ce n'est pas tout ! Le gouvernement cherche de l'argent pour boucler son budget. Pour cela, il ne rechigne sur rien, en publiant en plein été une nouvelle circulaire relative à la gestion des Chèques Vacances rédigée au détriment des agents.

En effet, Le gouvernement a décidé unilatéralement de supprimer l'aide aux Chèques Vacances destinée aux retraités de l'État à partir du 1^{er} Octobre 2023. Nos collègues retraités ne pourront plus souscrire un compte d'épargne permettant d'acquiescer des chèques vacances avec une aide de l'État (ancien employeur).

Ce soutien aux séjours permettait jusqu'à lors aux personnels bénéficiant d'une pension modeste d'avoir une bonification de leur épargne Chèques Vacances pouvant atteindre 25%.

Une nouvelle fois le gouvernement marche sur la reconnaissance des agents ainsi que sur les textes régissant le dialogue social, au regard desquels, en qualité d'employeur public il est règlementairement contraint de construire la politique d'action sociale avec les organisations syndicales représentatives !

Cette main basse sur les crédits d'action sociale diligentée par la Première ministre, s'élève à pas moins de 10 millions d'euros.

L'UNSa Justice condamne avec la plus grande fermeté cette mesure effectuée de manière unilatérale contre les agents et particulièrement ceux dont les ressources sont les plus faibles !

L'UNSa Justice constate qu'après la réforme des retraites et le développement de la précarité de nos métiers, ce gouvernement poursuit méthodiquement et sans complexe la déconstruction des rares avantages sociaux de nos professions.

Par conséquent, notre vigilance sera décuplée s'agissant un éventuel coup de rabot sur le budget d'action sociale propre au ministère de la Justice que l'UNSa Justice ne saurait accepter !

Paris, le 9 août 2023
Le Secrétaire général,
Jean-François FORGET